

G. LOI D'APPLICATION DU CTBT

G1. Pourquoi avons-nous besoin d'une loi d'application?

La loi d'application du CTBT est nécessaire pour trois raisons. Elle donne les pouvoirs requis au gouvernement (le ministre des Affaires étrangères, ainsi que le ministre de la Santé et le ministre des Ressources naturelles) pour appliquer les parties du traité les concernant respectivement au Canada. Elle criminalise le déclenchement de l'explosion d'un dispositif nucléaire au Canada, ou la complicité dans ce domaine. Elle impose l'obligation de faire rapport de toute explosion chimique d'un équivalent TNT de 300 tonnes ou plus en traitant comme une infraction tout manquement à cette obligation.